

Renseignements administratifs - tél : 05.49.78.53.62

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**Demande de contrôle**

Je soussigné (nom, prénom) : .....

Domicilié : .....

Téléphone : .....

Demande la réalisation, d'un contrôle d'assainissement collectif de l'immeuble sis à l'adresse suivante :

.....  
.....

Après réalisation du contrôle, je recevrai un avis de sommes à payer par la trésorerie de Niort-Municipale, cette visite me sera facturée au tarif en vigueur (tarifs 2025) :

- Maison ou d'un seul appartement à la demande de l'utilisateur : 150,00€
- Plusieurs appartements dans un même immeuble à la demande de l'utilisateur :
  - le premier appartement : 150,00 €
  - les appartements suivants (tarif par appartement) : 50,00€
- Etablissements collectifs (hôtels, EPAHD...) comprenant plusieurs chambres, à la demande de l'utilisateur :
  - forfait pour les parties hors chambres : 150,00€
  - chambres (tarif par chambre) : 12,00€
- Bâtiments de bureaux, commerces, entrepôts, exploitations agricoles, établissements culturels, sportifs, de loisirs, sociaux, d'enseignement, à la demande de l'utilisateur :
  - forfait jusqu'à 10 points d'eau : 150,00€
  - point d'eau au-delà de 10 (tarif par point d'eau) : 10,00€

**Je m'engage à rendre accessible tous les éléments sanitaires** situés à l'intérieur (wc, évier, lavabo, douche, lave-mains, baignoire, lave-linge, etc...) ainsi qu'à ceux situés à l'extérieur de l'immeuble. L'eau sera mise en service pour permettre les tests d'écoulements. La boîte de branchement, le syphon disconnecteur et/ou tout autre regard de collecte des eaux usées situés sur la propriété privée devront être accessibles et maintenus en bon état. Le contrôleur doit également avoir accès à toutes les descentes de gouttières par l'intermédiaire de regards ouvrables situés au pied de chaque descente.

**En cas de non-respect**, le contrôle ne sera pas effectué et sera facturé au tarif de 100 €. Un nouveau rendez-vous devra être fixé, celui-ci fera alors également l'objet d'une facturation.

Si un seul des éléments ne peut être vérifié, il sera délivré un certificat de non-conformité et le site sera assujéti à une majoration de la redevance assainissement (double redevance).

En l'absence, du propriétaire ou de son représentant le jour du contrôle, ou si le contrôle est annulé moins de 24H avant la date du rendez-vous, il me sera facturé 100€.

**MERCI DE COMPLETER LE TABLEAU AU VERSO DE LA FEUILLE ET SIGNER LE DOCUMENT**

**INDIQUER LE NOMBRE DE POINTS D'EAUX :**

	WC	Lave-main	Lave-linge	Lave-vaisselle	Evier	Baignoire	Douche	Lavabo	Bidet
Cave									
Sous sol									
Rez de chaussée									
1 er étage									
2 ème étage									
3 ème étage									
Dépendance									

Fait à ..... Le .....

Signature du propriétaire